COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Roland RIMAZ
intitulée « Les étoiles filantes seront-elles visibles à Montreux ? »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 4 septembre 2024, Monsieur le Conseiller communal Roland RIMAZ a déposé l'interpellation suivante :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Dans son plan d'ancrage de l'écoresponsabilité notre commune prévoit notamment dans ses actions prioritaires d'élaborer un plan lumière afin de protéger l'environnement nocturne et de lutter contre la pollution lumineuse. Le début de l'élaboration du plan lumière est prévu pour 2025, sa finalisation n'est pas fixée dans le temps.

Le Projet Perséides, association crée à Orbe en 2019, dont le but est d'éteindre l'éclairage public, chaque année, dans toute l'Europe dans la nuit du 12 au 13 août pour visualiser la pluie d'étoiles filantes des Perséides œuvre au développement de son but. L'association souligne que se réapproprier la nuit, au moins une fois dans l'année, est important pour les quatre raisons suivantes. Scientifique, un tel projet permet d'observer notre Voie lactée et la pluie d'étoiles filantes dans des conditions optimale qui ont disparu au cours de ces dernières décennies. Écologique, le projet appelle à repenser notre besoin en luminosité pour favoriser la santé humaine et la biodiversité. Culturelle, les étoiles sont le fondement de notre culture et des anciennes religions. Se réapproprier la nuit, c'est ouvrir notre imagination et notre créativité. Enfin, Spirituelle, admirer le ciel nocturne, c'est se confronter à l'Univers, retrouver notre humilité face à l'infini.

En 2024 en Suisse romande ce sont 166 communes qui ont éteint l'éclairage public toute la nuit du 12 au 13 août dès 22 heures et 91 communes qui ont éteint plus tard que 22 heures dans le cadre d'une démarche pérenne.

Questions :

- *À Montreux où le début de l'élaboration du plan lumière est prévu pour 2025, pouvons-nous connaitre la date de sa finalisation ? Et si non, pourquoi ?*

- *Pour quelle(s) raison(s) notre commune ne s'est-elle pas associée au mouvement initié par le Projet Perséides dès 2019 ?*

- *Notre commune prévoit-elle d'investir 120.- CHF par année pour devenir membre de l'association, à but non lucratif, Projet Perséides ?*

- *Notre commune sera-t-elle en mesure de participer à la nuit du 12 au 13 août dès 2025 ?*

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous apporter.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Votre interpellation concerne la demande de l'association « Projet Perséides » d'éteindre l'éclairage artificiel dans toute l'Europe, chaque année, durant la nuit du 12 au 13 août.

Le parc de l'éclairage public communal est en renouvellement constant par tronçon de voirie et par le biais du remplacement des lampes existantes les plus énergivores et les plus anciennes par des lampes à LED. Lors du remplacement de ces sources, une étude est systématiquement effectuée pour nous assurer que le dimensionnement de leur intensité lumineuse et la distribution photométrique de la lumière soient effectuées de manière optimale, ceci pour supprimer la lumière indésirable aux riverains et la pollution lumineuse.

Nous avons également profité du passage à la LED pour entreprendre des actions dans le but de minimiser les nuisances à la biodiversité et aux riverains et augmenter les économies d'énergie.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, nous faisons systématiquement programmer un abaissement des lampes à LED d'environ 50 % aux petites heures de la nuit, en principe entre 23 h 00 et 5 h 00.

Par ailleurs, lorsqu'il est possible de le faire, un système de télégestion est déployé depuis quelques années dans les secteurs propices à cette technologie. Des capteurs de mouvement sont installés sur les mâts d'éclairage public permettant d'abaisser fortement la puissance lumineuse des sources ou de les éteindre lorsqu'aucun usager n'est détecté. Lors du passage de l'usager, l'éclairage se réactive à son niveau optimal.

Enfin, depuis fin juillet 2023, la Commune de Montreux a procédé à l'extinction de l'éclairage public des villages de Chailly, Baugy, Les Crêtes et Tavel de 23 h 00 à 5 h 00 à titre d'essai pour mesurer les effets sur la biodiversité et la population riveraine. Cette mesure est accompagnée par la cellule proximité de l'ASR, le travailleur social hors mur, le délégué à l'énergie et le responsable de l'éclairage public de la Commune de Montreux.

La Commune de Montreux avait inscrit l'année passée l'extinction des villages cités ci-dessus de 23 h 00 à 5 h 00 sur le site de l'association Projet Perséides. Cette mesure n'a pas été annoncée cette année car le projet est toujours en place. Par contre, les mesures d'extinction actuelles et à venir seront communiquées pour la prochaine édition sur le site du Projet Perséides.

A noter par ailleurs que la Commune pratique des extinctions à d'autres occasions. Depuis plusieurs années, Montreux participe à l'opération « Earth Hour » du WWF. Le 23 mars 2024, l'éclairage de trois monuments emblématiques a été éteint : le Marché Couvert, le temple de St-Vincent et le clocher du temple de Clarens.

Montreux entreprend les démarches qui sont précitées pour lutter contre la pollution lumineuse et la protection de la biodiversité. Ces mesures contribuent à faire baisser continuellement les émissions de lumière résiduelle inutiles en direction du ciel et améliore sensiblement l'environnement nocturne.

Les deux tiers du parc de l'éclairage public actuel étant muni de lampes à décharges, il n'est pas possible d'éteindre l'entier des lampadaires à la demande sans devoir engager des investissements importants. En effet, ce type de lampes ne peut pas être piloté par le système de télégestion que la Commune de Montreux déploie actuellement sur son territoire.

C'est la raison pour laquelle un préavis-cadre sur l'éclairage public (No 16/2024) a été déposé au Conseil communal pour notamment remplacer ces lampes par des lampes à LED et pouvoir les piloter à distance.

Enfin, nous vous informons que suite à votre demande, la Municipalité a décidé de s'associer à l'association Projet Perséides et d'y rejoindre ses membres en s'acquittant de la cotisation proposée de CHF 120.-.

Dès lors, nous vous répondons de la manière suivante à vos questions :

- *À Montreux où le début de l'élaboration du plan lumière est prévu pour 2025, pouvons-nous connaitre la date de sa finalisation ? Et si non, pourquoi ?*

La planification détaillée de l'élaboration du plan lumière n'est pas encore déterminée. Celle-ci sera présentée à votre Autorité lors du dépôt du préavis pour le financement du crédit d'étude.

- *Pour quelle(s) raison(s) notre commune ne s'est-elle pas associée au mouvement initié par le Projet Perséides dès 2019 ?*

La Commune de Montreux avait inscrit l'année passée l'extinction des villages cités ci-dessus de 23 h 00 à 5 h 00 sur le site de l'association Projet Perséides. De fait, des mesures ont donc été prises, mais pas communiquées au projet Perséïdes cette année.

- *Notre commune prévoit-elle d'investir 120.- CHF par année pour devenir membre de l'association, à but non lucratif, Projet Perséides ?*

Oui.

- *Notre commune sera-t-elle en mesure de participer à la nuit du 12 au 13 août dès 2025 ?*

D'éventuelles mesures d'extinction pourront être étudiées dans le cadre des renouvellements prévus des infrastructures d'éclairage public. L'association Perséides en sera tenue informée.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Roland RIMAZ, intitulée « Les étoiles filantes seront-elles visibles à Montreux ? ».

Ainsi adoptée le 27 septembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire municipal
O. Gfeller	L.S.	S. Varrin